

VIVO ENERGY

POLITIQUE DE DÉNONCIATION

Vous aider à vivre selon nos valeurs fondamentales
et nos

Principes commerciaux

Classification : **PUBLIC**

* Vivo Energy et les sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, des investissements sont des entités séparées et distinctes. Dans la présente publication, les expressions collectives « Vivo Energy » et « Vivo Energy Group » peuvent être utilisées pour des raisons de commodité lorsqu'il est fait référence en général à ces sociétés. De même, les mots « nous », « notre » et « nous-mêmes » sont utilisés dans certains endroits pour désigner les sociétés du groupe Vivo Energy en général. Vous devez toujours supposer que ce manuel s'applique à vous et en cas de doute, vous devez contacter l'avocat général et chef du service juridique ou le responsable Ethics & Compliance.



Table des matières

1. AVANT-PROPOS	3
2. QU'EST-CE QUE LA VE GLOBAL HELPLINE	3
3. QUI PEUT UTILISER LA LIGNE D'ASSISTANCE MONDIALE.....	4
4. COMMENT PUIS-JE SOULEVER UNE QUESTION OU UNE PRÉOCCUPATION À TRAVERS L'ASSISTANCE GLOBALE ?.....	5
5. QUE SE PASSERA-T-IL LORSQUE JE CONTACTERA L'ASSISTANCE MONDIALE	7
6. COMMENT EST TRAITÉ UN RAPPORT REÇU PAR VIVO ENERGY	7

1. AVANT-PROPOS

Le signalement et le traitement des infractions présumées à la loi ou aux principes commerciaux de Vivo Energy (VE GBP) sont d'une importance cruciale pour protéger notre réputation et la valeur de notre marque. Pour s'assurer que nous sommes au courant de ces violations présumées et que nous y répondons, le Bureau de conformité de Vivo Energy gère la ligne d'assistance téléphonique et retient les services d'un cabinet indépendant qui reçoit, par Internet et par téléphone, des informations et des plaintes concernant d'éventuelles violations des lois, des règlements, du Code de conduite de Vivo Energy et de la VE GBP.

2. QU'EST-CE QUE LA VE GLOBAL HELPLINE

La ligne d'assistance mondiale de Vivo Energy permet aux employés de Vivo Energy et à d'autres personnes de faire part de leurs préoccupations ou de leurs dilemmes, ou de demander conseil vis-à-vis d'une question liée au respect de la loi, de nos principes commerciaux (VE GBP) et de notre Code de conduite, en toute confiance et sans crainte de représailles.

Les actes répréhensibles suivants doivent être signalés :

N°	Type	Description
1.	Escroquerie	Tout acte intentionnel ou délibéré visant à priver autrui de biens ou d'argent par le biais de la ruse, la tromperie ou d'autres moyens injustes.
2.	Corruption	La pot-de-vin est une infraction spécifique qui se caractérise par la pratique d'offrir quelque chose, généralement de l'argent, pour obtenir un avantage illicite.
3	Corruption	La corruption est une forme de conduite malhonnête ou contraire à l'éthique de la part d'une personne investie d'une position d'autorité, souvent dans le but d'obtenir un avantage personnel.
4.	Vol	L'enlèvement ou la prise non autorisée de fournitures, d'équipement, de meubles, d'accessoires, de produits, d'argent, de marchandises ou d'autres biens corporels.
5.	Mauvaise gestion financière	Des déclarations ou actions qui encouragent ou aboutissent à de fausses données ou à des données intentionnellement trompeuses dans des registres comptables, d'audit ou financiers.

N°	Type	Description
6.	Discrimination	Des déclarations ou actions fondées sur l'âge, la race, la couleur, l'origine, l'orientation sexuelle, le sexe, le handicap ou la religion qui sont engendrent des décisions en matière d'emploi, de promotion ou de rémunération.
7.	Harcèlement	Des déclarations persistantes, une conduite ou des actions qui ne sont pas consenties, qui sont dégradantes, diffamatoires, humiliantes ou intimidantes et qui créent un environnement nuisible ou hostile.
8.	Représailles ou rétribution	Déclarations ou actions licenciant, rétrogradant, menaçant, harcelant ou discriminant un employé en raison de tout acte licite commis par cet employé en rapport avec le signalement d'une violation de la loi ou d'une politique, le dépôt d'une plainte ou l'assistance à une enquête ou à une procédure.
9.	Environnement, santé et sécurité	Une conduite, des actions, des politiques ou des pratiques qui enfreignent les lois ou règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en matière d'environnement, de santé ou de sécurité ou peuvent entraîner des conditions potentiellement dangereuses ayant un impact sur l'environnement ou la santé ou la sécurité des employés, clients ou autres.
10.	Intimidation	Le recours à la force, à la menace ou à la contrainte pour abuser, intimider ou dominer les autres de manière agressive. Le comportement est souvent répété et habituel.
11.	Atteintes à la sécurité des données	La perte de données ou le partage non autorisé de données.

3. QUI PEUT UTILISER LA LIGNE D'ASSISTANCE MONDIALE

La ligne d'assistance mondiale de Vivo Energy s'adresse à tous les employés et contractuels de Vivo Energy et aux tiers avec lesquels Vivo Energy entretient des relations commerciales (clients, fournisseurs, agents, par exemple) s'ils constatent des actes répréhensibles de la part d'une entreprise ou d'un employé de Vivo Energy.

Cette ligne n'est pas destinée aux plaintes ou demandes de renseignements clients.

4. COMMENT PUIS-JE SOULEVER UNE QUESTION OU FAIRE PART D'UNE PRÉOCCUPATION À TRAVERS L'ASSISTANCE GLOBALE ?

La ligne d'assistance mondiale est disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Les appels et les rapports via la Helpline sont reçus pour le compte de Vivo Energy par SeeHearSpeak, un fournisseur de services d'assistance téléphonique tiers indépendant. Leur siège social se trouve au Royaume-Uni. Il existe trois façons de soumettre un rapport / une plainte :

1. Consulter le site Internet de Global Helpline

Vous pouvez remplir un formulaire afin de soumettre votre question ou nous faire part de vos préoccupations.

Le site Internet est disponible en 24 langues, dont l'anglais, le français, le portugais, le néerlandais et l'arabe. Il est accessible à tous nos tiers ainsi qu'aux employés de Vivo Energy.

Le site Internet de Global Helpline est : <http://www.seehearspeakup.co.uk/en/file-a-report>

Vous aurez besoin de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe pour vous connecter. Voici les informations relatives à votre connexion :

Nom d'utilisateur : Vivoenergy **Mot de passe :** Vivo858

Envoyer un courrier électronique

Vous pouvez également nous faire part de vos préoccupations par courriel à l'adresse suivante : report@seehearspeakup.co.uk.

Lorsque vous envoyez un courrier électronique, veuillez indiquer **VIVO ENERGY** dans l'en-tête du sujet.

3. Appeler la ligne d'assistance mondiale de votre pays

Vous pouvez appeler sans aucun frais le service d'assistance depuis n'importe quel pays dans lequel Vivo Energy opère.

Vous pouvez demander les services d'un interprète afin d'aider l'interlocuteur anglophone.

Vous trouverez ci-dessous les numéros des lignes d'assistance locales :

Pays	Numéro de téléphone	Type de ligne
Botswana	00269 8003 001 769	Numéro gratuit
Burkina Faso	00229 61 509 897	Numéro local
Cap Vert	00224 660 710 310	Numéro local
Cote d'Ivoire	00229 61 509 897	Numéro local
Gabon	00263 24279 9995	Numéro local
Ghana	233 242 426 039	Numéro local
Guinée	224 660 710 310	Numéro local
Kenya	00233 242 426 039	Numéro local
Madagascar	261 336 545 546	Numéro gratuit
Malawi	224 660 710 310	Numéro local
Mali	00233 242 426 039	Numéro local
Maurice	23 058 690 059	Numéro local
Maroc	00263 24279 9995	Numéro local
Mozambique	00263 24279 9995	Numéro local
Namibie	00224 660 710 310	Numéro local
Pays-Bas	0800 022 2398	Numéro gratuit
La Réunion	0023 058 690 059	Numéro local
Rwanda	00229 61 509 897	Numéro local
Le Sénégal	0023 058 690 059	Numéro local
Afrique du Sud	0800 990 094	Numéro gratuit
Tanzanie	0023 058 690 059	Numéro gratuit
Tunisie	00229 61 509 897	Numéro local
Émirats arabes unis	8000 178 171	Numéro gratuit
Ouganda	0023 058 690 059	Numéro local
Royaume-Uni	0800 056 2539	Numéro gratuit
Zambie	00263 24279 9995	Numéro local
Zimbabwe	00263 24279 9995	Numéro local

5. QUE SE PASSERA-T-IL LORSQUE JE CONTACTERAI L'ASSISTANCE MONDIALE

Vous pouvez échanger de manière anonyme ou vous pouvez fournir vos coordonnées, selon votre choix. Quoiqu'il en soit, votre rapport restera confidentiel.

Les informations que vous nous fournissez doivent être détaillées et pertinentes, en particulier si vous faites une allégation à propos d'une autre personne.

Est-ce que l'intégralité des informations recueillies par le biais du site Internet, par courrier électronique ou par téléphone donnera lieu à un rapport transmis à une personne habilitée à recevoir ce type d'information ? (Authorised Receiver of Information - ARI) de Vivo Energy pour une action ultérieure.

6. COMMENT EST TRAITÉ UN RAPPORT REÇU PAR VIVO ENERGY

Votre rapport est transmis à un ARI pour une évaluation appropriée.

S'il s'agit d'une interrogation ou d'un dilemme pour lequel vous demandez conseil, celui-ci sera transmis à une personne habilitée à fournir ce genre de conseil. S'il s'agit d'une allégation nécessitant une enquête approfondie, une équipe dédiée sera désignée.

Les détails de l'affaire, et en particulier l'identité de la personne qui a fait le rapport et de toute personne mentionnée dans le rapport, sont gardés confidentiels et ne sont divulgués qu'en cas d'extrême nécessité. L'enquête elle-même portera sur une analyse objective et factuelle de l'affaire. Dans le cas où une allégation serait avérée, la société d'exploitation locale décidera de la ou des mesures à prendre.

COORDONNÉES DE CONTACT

Éthique et conformité Site V-NET :

http:

[//vnet.vivoenergy.local/Function/ethicscompliance/SitePages/
Home.aspx](http://vnet.vivoenergy.local/Function/ethicscompliance/SitePages/Home.aspx)

Ethicsandcompliance@vivoenergy.
com